

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2020

Présents : M. Alain DOSSO, M. Rémi FOULON, M. Eric MAITROT, M. Evert ARRIVE, Mme Valérie BAILLEUX RAMEAUX, M. Rémy DOSSO, Mme Amélie FEUVRIER, M. Romaric FOULON, M. Didier RAIMBERT, Mme Nadine RAIMBERT et M. Grégoire VENTURI.

Secrétaire de séance : M. Eric MAITROT est nommé secrétaire de séance.

Renouvellement de la commission des impôts indirects :

Le Maire expose que suite aux élections municipales de 2020, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation, ou de nouvelles évaluations, des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale, et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil municipal.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs composée de 7 membres :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ; avoir au moins 18 ans ; jouir de leur droits civils ; être inscrits sur l'un des rôles d'impôts locaux dans la commune ; être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, arrête la liste des commissaires comme suit :

Assujettis à la taxe habitation :

| Titulaire | Suppléant |
|-------------------|-----------------|
| Patrice FOURNIER | Claude GOLMARD |
| Evelyne ROMANEL | François SIMON |
| Franck CORNIBERT | Nadine GOLMARD |
| Bernard PERDRISOT | Didier RAIMBERT |

Assujettis à la taxe foncière bâtie :

| Titulaire | Suppléant |
|--------------|-------------------|
| Anne FINET | Brigitte SULLEROT |
| André MASSON | Rémi ALLABERT |
| Jean GUENIN | Rémi FOULON |
| Pascal STOLL | Catherine DOSSO |

Assujettis au non bâti / bois / CFE :

| Titulaire | Suppléant |
|-----------|-----------|
|-----------|-----------|

| | |
|--------------------|----------------|
| Denis CHAUMONNOT | Cyril MITAUT |
| Denis MASSON | Eric MAITROT |
| Bernard PETTINELLI | Romaric FOULON |
| Bernard PIGNALET | Joël FOURNIER |

Compte rendu de la réunion de la commission des bâtiments et de l'urbanisme :

M Rémi FOULON a été élu, à l'unanimité, Président de la commission et donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 02 juin 2020 en présence de M Le Maire.

Une visite de terrain des membres de la commission doit se faire (date à définir).

Il donne le compte rendu de la réunion de réception des travaux d'extension de la salle communale qui s'est tenue le jeudi 18 juin à 18 heures.

La date du 18 juin 2020 étant arrêtée comme la date définitive de fin de marché, toutes les entreprises dont le dossier administratif n'est pas régularisé à cette date se verront attribuer des pénalités de retard selon l'article 8 du CCAP signé en début de marché. Le conseil municipal fait part de sa déception et juge inadmissible l'absence d'entreprises le jour de la réception.

Le Conseil Municipal fixe les priorités pour l'année en cours, à savoir : le repérage par un marquage des portes vitrées (remarque portée sur l'attestation de vérification du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées) et l'aménagement de la place handicapée.

Compte rendu de la réunion de la commission de l'employé communal :

M Romaric FOULON a été élu, à l'unanimité, Président de la commission et donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 01 juin 2020 en présence de M Le Maire.

Il est notamment prévu de mettre en place une modulation du temps de travail à compter du 01 octobre 2020. Il est demandé de se renseigner sur la certification-phyto, celui de l'employé communal n'est plus à jour (où peut-il le repasser) ? Il est décidé de l'achat d'un agenda et d'un cahier d'entretien.

Le conseil municipal donne son accord pour l'étude d'achat d'une débroussailleuse.

Compte rendu de la réunion de la commission des fêtes et de la gestion de la salle communale :

Mme Nadine RAIMBERT a été élue, à l'unanimité, Présidente de la commission des fêtes et Mme Valérie BAILLEUX-RAMEAU, a été élue, à l'unanimité, Présidente de la gestion de la salle.

Les Présidentes donnent le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 02 juin 2020 en présence de M Le Maire.

M Rémy DOSSO a été nommé pour remettre en activité le site internet.

Le Conseil Municipal fixe les priorités pour l'année en cours, savoir : mise en place d'un plan de sécurité de la salle, étude du contrat de location de la salle avec proposition de tarif de location, acquisition de 10 connecteurs pour guirlandes (cf decolum).

Le Conseil Municipal évoque la tenue de la manifestation du 14 juillet, il est décidé d'organiser des jeux l'après-midi et éventuellement la distribution de lots ou autres aux dames. Compte tenu des contraintes liées aux barrières sanitaires connues à ce jour, il est décidé d'arrêter le programme des manifestations une semaine avant le 14 juillet tout en tenant compte également des conditions climatiques.

Compte rendu de la réunion de la commission des bois :

M Eric MAITROT a été élu, à l'unanimité, Président de la commission et M Grégoire VENTURI a été élu à l'unanimité, vice-président de la commission.

Le Président donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 05 juin 2020 en présence de M Le Maire.

Il est décidé d'une rencontre de la commission avec le garde en forêt (date à définir) et d'une réunion avec le conseil municipal, le garde et le responsable de l'unité de Chatillon courant septembre 2020.

Il informe les conseillers qu'il doit rencontrer le garde dans les prochains jours pour repérer les chablis et prévoir une vente de bois façonnés.

Il précise que le conseil Municipal a accepté des travaux d'investissement dans la parcelle 53 pour un montant de 5 270 euros. Ces travaux sont éligibles à une aide de 40% à la conversion par régénération naturelle par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il présente aux conseillers municipaux un devis de 650 euros HT de l'ONF pour la constitution du dossier et son suivi.

Il informe le Conseil Municipal de la vente le 11 juin 2020 de bois en bloc et sur pied (parcelle 10) à la Société Forestière de l'orient pour un montant de 4 288 euros HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis de l'ONF pour un montant de 650 euros HT.

Compte rendu de la réunion de la commission de la voirie et chemins :

M Didier RAIMBERT a été élu, à l'unanimité, Président de la commission qui s'est tenue le 02 juin 2020 en présence de M Le Maire.

M Rémi FOULON donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le jeudi 04 juin 2020 avec la société Idégéo en présence de M MORIN, Président du SIVOM pour les travaux de voirie programmés en 2021 sur le chemin rural 202 (estimation d'environ 12 000 euros HT).

Le Président porte à la connaissance du conseil Municipal le devis estimatif réalisé par l'entreprise COLAS pour réfection en grave émulsion de la voie communale dite du chesnois pour un montant de 8 929,30 euros HT.

Le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux du chiffrage qui avait été réalisé en 2018 pour la reprise de la voie communale dite du moulin à vent d'un montant de 29 220 euros HT auquel avait été prévu un option 1 (reprise devant chez Golmard) pour un montant de 5 130 euros HT et une option 2 (patte d'oie RD en meilleur état) pour un montant de 7 570 euros, soit un total de 41 920 euros éligible à subvention à hauteur de 30% soit 12 576 euros et un reste en autofinancement de 29 344 euros.

Le conseil Municipal demande au Président de la commission de reprendre contact avec la société COLAS afin de demander un nouveau devis prenant en compte une réalisation de travaux en même temps que les travaux de voirie 2021.

Le Conseil Municipal demande si ces travaux ne pourraient pas être financés avec le montant prélevés par l'AFI BICOLO aux propriétaires de Louesme et par une participation sur le budget d'environ 5000 euros.

Canalisations cassées au carrefour :

En prolongement de la dernière réunion M Le Maire a appelé les services du Département pour obtenir une aide exceptionnelle sur les travaux à réaliser au carrefour et pour lequel l'entreprise SCHMIT avait établi un devis 7 055,74 euros.

Il a été accordé de pouvoir réaliser ces travaux cette année et la possibilité d'obtenir une subvention avec le marché 2021 dans les conditions définies par le SIVOM savoir 50% jusqu'à 10 000 euros de travaux et 30% à partir de 15 000 euros.

Le dossier devra être porté par le SIVOM après délibération de celui-ci.

Les travaux programmés déjà en 2021 s'estimant à environ 12 000 euros si on y ajoute la somme de 7 056 soit un total de environ 19 000 euros serait donc subventionné à hauteur de 30% soit 5 700 euros

Après délibération, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis présenté pour un montant de 7 055,74 euros HT.

Réunion de SIVOM :

M Didier RAIMBERT, délégué SIVOM donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le jeudi 11 juin 2020.

Questions et informations diverses

- Un administré m'a informé que depuis plusieurs jours il retrouve le rétroviseur de son camion cassé (2 fois) et le jet d'œufs sur le même camion. Il informe le Conseil qu'il a déposé plusieurs plaintes auprès de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal condamne ces agissements, certains conseillers demandent si le stationnement de son véhicule et sa remorque sont autorisés sur le trottoir.

- Réflexion sur l'éolien : Le Maire informe les conseillers qu'il est contacté par plusieurs entreprises installatrices d'éoliennes et souhaite connaître la position du conseil à ce sujet.

Les membres du conseil par 5 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention souhaitent avoir des informations et rencontrer les entreprises.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,
Alain DOSSO